

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2026

---

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N° 2850)

Rejeté

N° CL642

## AMENDEMENT

présenté par

M. Guitton, Mme Lorho, Mme Blanc, M. Chaumeil, M. Gery, M. Gillet, Mme Griseti, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Pollet, M. Rambaud, M. Rancoule, M. Taverne, M. Tomatis, M. Tribuiani et M. Villedieu

-----

### ARTICLE 9

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« quarante »

le mot :

« soixante ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement porte la zone d'action spécifique pour la douane et nos forces de l'ordre à soixante kilomètres.